
**Réseau cyclable La Route des Champs
- Une réglementation en vigueur pour la sécurité des usagers -**

Marieville, le 28 mai 2020 – Le parc régional La Route des Champs de la MRC de Rouville connaît un engouement exceptionnel depuis quelques semaines. Cet intérêt marqué des usagers à utiliser la piste cyclable amène la MRC de Rouville à rappeler quelques consignes importantes à respecter pour la sécurité de tous, dont plus particulièrement celle concernant l’interdiction des chiens.

La présence de nombreux chiens sur la piste génère des situations dangereuses pour les usagers et plusieurs citoyens ont porté plainte à cet effet. Pourtant, le règlement du parc régional La Route des Champs est bien clair à ce sujet, ces derniers sont interdits. La MRC de Rouville comprend que le sentier demeure attirant pour les propriétaires d’animaux de compagnie, mais c’est pour la sécurité de tous que ce règlement est en vigueur. « Plusieurs municipalités ont aménagé des parcs canins, nous invitons la population à utiliser ces installations ou à marcher sur les abords des rues avoisinantes à leur résidence. Nous devons d’abord penser à ces nombreux cyclistes, patineurs à roues alignées et marcheurs qui utilisent présentement le parcours de La Route des Champs. On parle beaucoup du bon partage de la route entre automobilistes et vélos, mais cela s’applique à une autre échelle dans un parc régional comme le nôtre » a tenu à spécifier la directrice générale de la MRC de Rouville, Mme Anne-Marie Dion.

D’ailleurs, cet été, la patrouille de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Rouville sera encore plus présente à vélo, en circulant, entre autres, sur La Route des Champs. Ils ont comme mandat d’y assurer une surveillance accrue, d’appliquer la réglementation municipale (par exemple sur l’utilisation du cannabis), de sensibiliser les citoyens quant aux règles actuelles de la santé publique et pourraient aller jusqu’à donner des contraventions pour des infractions à ces règlements ou lois.

Aux entrées du réseau cyclable, des affiches sont présentes et expliquent très clairement aux usagers les règlements à respecter sur La Route des Champs. Vous préparez votre sortie et désirez connaître cette réglementation ? Le document du parc régional de la MRC de Rouville peut être consulté dans la section « vélo » du site tourismecoeurmonteregie.ca.

L'équipe de Tourisme au Cœur de la Montérégie profite de l'occasion pour mentionner que ses conseillers offrent un service à la fenêtre de la halte de Saint-Césaire afin de répondre aux questions des usagers et également les orienter sur les possibilités d'arrêts en faisant de petits détours pour une pause santé et/ou désaltérante ! Rappelons que pour l'instant, les fontaines pour s'abreuver, le mobilier urbain et les bornes de réparation de vélos aux abords du parcours ne sont toujours pas accessibles.

Lors de votre prochaine sortie sur La Route des Champs, nous vous conseillons de prévoir avec vous le nécessaire pour être autonome : bouteille d'eau, collation et/ou pique-nique, les outils nécessaires pour un bris de vélo, de la solution hydroalcoolique et un couvre-visage si vous pensez faire un arrêt dans un lieu public où la distanciation physique n'est pas possible. N'oubliez pas de conserver la distanciation de 2 mètres même entre cyclistes, de respecter le même écart aux arrêts des intersections et surtout, profitez du moment et des superbes paysages que vous offre le parcours de La Route des Champs.

Bonne randonnée !

- 30 -

Source :

Geneviève Désautels
Coordonnatrice aux communications
450-460-2127 poste 328
gdesautels@mrcrouville.qc.ca

Information :

Caroline Martel
Conseillère aux activités touristiques
450-460-2127 poste 329
cmartel@mrcrouville.qc.ca